

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana- Fahafahana- Fandrosoana

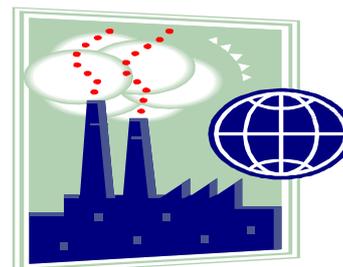
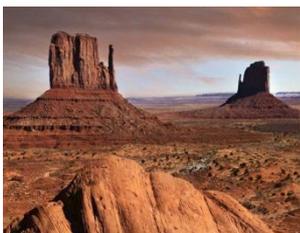


-----  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS



POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
DECLARATION DE POLITIQUE



Janvier 2010

## **Préambule**

A l'instar des pays du monde, Madagascar vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans un but de réduction de la pauvreté avant 2015.

Une bonne gouvernance de l'environnement unique de Madagascar constituerait une base afin d'assurer un développement économique durable du pays et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté de la population.

Constatant que des problèmes environnementaux majeurs se posent tels que l'érosion des sols, les menaces pesant sur l'endémisme de la biodiversité, la déforestation, les différents types de pollutions qui sont sources de différentes maladies chez la population surtout chez les enfants

Constatant les dégradations du milieu naturel causées par les activités humaines,

Constatant toutefois que de nombreux acteurs et de nombreuses initiatives visant à gérer rationnellement l'Environnement existent et que les ressources naturelles de Madagascar peuvent constituer un levier du développement socio-économique du pays,

Le Gouvernement de Madagascar adopte une Politique Nationale de l'Environnement qui a pour principal objectif de rétablir un équilibre durable et harmonieux entre les besoins de développement de l'Homme et les soucis écologiques.

La mise en œuvre de cette Politique Nationale de l'Environnement (PNE) fait partie des grands chantiers Gouvernementaux pour un développement durable.

Elle se décline en orientations stratégiques qui seront développées dans une charte de l'environnement et des programmes d'action précisant sa mise en œuvre.

## POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

### Définitions et principaux enjeux

La Politique Nationale de l'Environnement est une politique tenant en compte de la globalité des problèmes environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

La Politique Nationale de l'Environnement place l'Homme au centre des préoccupations environnementales.

Les différentes politiques sectorielles existantes seront abordées pour assurer leur compatibilité et leur complémentarité avec la Politique Nationale de l'Environnement.

Compte-tenu de l'état actuel de l'environnement à Madagascar, les principaux enjeux de la Politique Nationale de l'Environnement sont :

- la gestion des différentes sources de pollutions de l'air, de l'eau, de la mer et du sol ainsi que la pollution intradomiciliaire
- l'éradication de la déforestation
- la maîtrise de l'érosion des sols
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et la protection de la biodiversité
- la lutte contre les feux de brousse et des feux de forêts
- la mise en œuvre effective des conventions internationales relatives à l'environnement déjà ratifiées par Madagascar ainsi que celles à ratifier
- la gestion du changement climatique en tant qu'enjeu à la fois national et international
- le développement du réflexe environnemental
- la promotion du partenariat public- public et public-privé dans la gestion de l'Environnement
- la responsabilisation des différents niveaux (niveau central et niveau décentralisé) dans la gestion de l'environnement

## **Objectifs et orientations stratégiques**

La PNE vise à améliorer le cadre de vie de la population, sur le milieu urbain et rural. Pour ce faire, elle doit aboutir à l'adoption d'une Charte de l'Environnement Malagasy, et des programmes d'actions.

La politique Nationale pour l'Environnement se décline en huit orientations stratégiques suivantes :

### **1- Renforcement du partage des responsabilités et mise en place des organisations institutionnelles efficaces :**

Vu le caractère transversal de l'environnement, plusieurs départements et secteurs (ministère, structure décentralisée, ONG, ...) sont impliqués dans la gestion de l'environnement :

- *La PNE attribue à chaque département ministériel une responsabilité propre, au niveau central et déconcentré*
- *La PNE confirme la place importante que les régions, communes et Fokontany tiennent, dans la gestion de proximité de l'environnement*
- *La PNE confirme la responsabilité des ONGs, des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, qui sera exercée dans un esprit de synergie et de complémentarité*

### **2- Amélioration de l'application du cadre juridique :**

- *La PNE confirme la nécessité de mettre en place d'un code de l'environnement comme cadre légal unique, pour la gestion de l'environnement à Madagascar*
- *La PNE appuie l'application effective des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement*
- *La PNE promeut l'instauration des sanctions positives et négatives*
- *La PNE confirme le respect des dispositions des CI ratifiées par Madagascar*

### **3- Mise en place des régimes incitatifs face aux initiatives qui tendent vers la préservation de l'environnement :**

*La PNE encourage entre autres:*

- *Le développement des technologies propre ;*
- *L'introduction des produits alternatifs moins nocifs pour l'environnement ;*
- *Et autres initiatives respectueuses de l'environnement*

### **4- Développement du financement durable pour l'Environnement**

- *La PNE promeut la mise en place d'un système cohérent des outils et instruments de financement pérenne, adapté au développement économique du pays*

### **5- Renforcement au niveau national de l'Information, Education et communication Environnementale (IECE) :**

- *La PNE plaide l'amplification des actions de l'IEC environnementale, à tous les niveaux*

### **6- Renforcement des actions de Prévention et de veille environnementale :**

- *La PNE incite les Départements Ministériels, et les structures décentralisées, à adopter des mesures de prévention et de veille environnementale, selon le principe de prévention et de précaution*
- *La PNE appuie les structures de veille environnementale, comme les observatoires*

**7- Intensification des contrôles et inspections environnementaux :**

- *La PNE appuie la mise en place des corps des inspecteurs environnementaux*

**8- Renforcement du dispositif de contrôle des impacts des investissements sur l'environnement :**

- *La PNE appuie le développement et l'amplification des instruments et outils tels que :*

- *La Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE)*
- *L'évaluation Environnementale Stratégique (EES)*
- *Et autres (les plus petits investissements mais pollueurs)*